

## 3.2 Tri à la source

Le tri à la source permet la sélection des méthodes de traitement les plus appropriées pour chaque type de déchets et assure ainsi une plus grande efficacité du traitement avec un plus grand respect de l'environnement. Cela permet également de réduire les dépenses de prétraitement. Les matériaux pollués doivent être triés selon leur type : liquide, solide, non biodégradable (plastique et équipements contaminés, etc.), biodégradable (algues polluées, faune). La caractérisation doit être utilisée à cet effet.

Étant donné que les déchets seront généralement déjà plus ou moins mélangés, il est essentiel de mettre l'accent sur l'importance du tri sur le chantier, aussi tôt que possible, à travers une gestion adéquate de la collecte des déchets et leur stockage primaire. Plusieurs bennes clairement libellées, pour éviter les mélanges durant les étapes suivantes du processus de traitement, seront nécessaires pour chaque type de déchets.

Les ressources nécessaires peuvent s'adapter, depuis le chantier jusqu'au traitement individuel de chaque déchets selon :

- ↳ le volume d'hydrocarbures déversés et la quantité de déchets attendus; et
- ↳ l'élimination ultime et les options de traitement disponibles identifiées au préalable.

Les intervenants doivent être formés et informés de l'importance du tri des déchets et des conséquences, y compris économiques, du mélange inapproprié des déchets pollués par les hydrocarbures.

### Proposition de contenu pour cette sous-section

#### → Recommandations de tri à la source.

→ **Instructions opérationnelles de tri** (cf. la classification des déchets), **stockage sur site et listes des fournisseurs** (Type de conteneur selon le type de déchets).

### Recommandations pour le développement de cette sous-section

Voir le questionnaire, Section 1, Question 1-2.

 **Se référer à la fiche technique FT n°4** "Tri des déchets à la source", p.46.

Conformément aux catégories précédemment identifiées et aux objectifs du tri à la source, des recommandations sur les équipements de stockage devraient être incluses dans le PGDPH.

Il est recommandé d'identifier les conteneurs adéquats (benne, sceau, etc.) disponibles dans le pays, ainsi que les fournisseurs, les quantités disponibles immédiatement et les coûts, etc. Cette démarche peut faire gagner du temps lors de l'organisation des opérations de récupération des déchets.